

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Mars 2024

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 27-02-2024 <u>Date d'affichage</u> 27-02-2024	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : ONT DONNÉ PROCURATION : Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Audrey VERHAEGUE

Délibération n°14/2024/LM/SM

Objet : Communication - Création d'un poste de rédacteur contractuel de droit public au tableau des effectifs pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant que l'opération de recrutement de candidats statutaires pour le poste de chargé(e) de communication s'est avérée infructueuse, le poste sera remplacé par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

En conséquence, Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à créer un poste de rédacteur contractuel de droit public à temps complet au tableau des effectifs, à compter du 6 mars 2024.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ

